



# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 07 MAI 2019 -**

## **SOMMAIRE**

N°1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2019.....	3
N°2 - CESSION DE TERRAIN AU CLUB DE TIR.....	3
N°3 – Projet de cession de terrain à Mme et M.SIMON .....	3
N°4 – Projet de cession de terrain à Mme et M. WEGERICH .....	4
N°5 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AUX LISTES DE CANDIDATS EN PREVISION DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES.....	4
N° 6- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN .....	4
N°7- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS .....	5
N°8 - PROPOSITION DE MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF.....	6
N°9 – POINT SUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU N°53 GRAND'RUE.....	7
QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES .....	7
POINT SUR LES TRAVAUX .....	8

# LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 <sup>ère</sup> Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 <sup>ème</sup> Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 <sup>ème</sup> Adjoint
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Marie-Madeleine	LAGROLA	Conseillère Municipale
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale

Était absente excusée :  
Madame Martine OULBANI

Étaient absents excusés avec pouvoirs de vote :  
Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Monsieur Armand WEISS  
Madame Séverine DREYER a donné procuration à Madame Nathalie MANTEZ  
Monsieur Joël ARNOLD a donné procuration à Monsieur Jean-Denis HANS

Absent en début de séance, Monsieur Noël DELETTRE est arrivé à 20 h 10 au cours de la présentation du point n°2.

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~~~~~

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.  
Étaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Didier GRUNENWALD a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2019**

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 28 mars 2019 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

### **2 - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE DE TIR D'ODEREN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 janvier 2019 portant accord de principe à la cession, au profit de la Société de Tir d'ODEREN, du terrain d'emprise du site, pour l'Euro symbolique.

Il présente le plan établi par le géomètre délimitant la nouvelle parcelle cadastrée section 11, n° 253, d'une superficie de 11 228 m<sup>2</sup> ; issue du découpage de la parcelle n° 244, sise au lieudit « Maerelberg ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la vente du terrain, Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sauf Messieurs GRUNENWALD Didier, intéressé par cette affaire, qui s'est retiré au moment du vote) ;

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section 11, n° 253, d'une superficie de 11 228 m<sup>2</sup> (1ha12a28ca), à la Sté de Tir d'Oderen, représentée par son Président : Monsieur Didier GRUNENWALD, domicilié 18 rue Sutterley à ODEREN, moyennant l'Euro symbolique.
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété.

### **3 - CESSION DE TERRAIN A MME ET M. SIMON JACQUES**

Monsieur le Maire communique la demande émanant de Mme et M. SIMON Jacques, concernant la régularisation de l'emprise de leur propriété bâtie, sise au 2 A – Bergenbach, dont la toiture empiète, pour une superficie de 14 m<sup>2</sup>, sur le domaine communal.

La superficie à céder a été délimitée par le géomètre, il s'agit d'une emprise à prélever sur la parcelle communale cadastrée section 4, n° 70.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour céder l'emprise nécessaire.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour céder l'emprise de terrain nécessaire à la régularisation de la délimitation de la propriété de Mme et M. SIMON Jacques, domiciliés 2A – Bergenbach- à ODEREN ;
- **FIXE** le prix de vente du terrain à 150 € l'are ; soit 21 €.

- **PRECISE** que tous les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire) seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

#### **4 – CESSION DE TERRAIN A MME ET M. WEGERICH PATRICK**

Monsieur le Maire communique la demande émanant de Mme et M. WEGERICH Patrick, domiciliés 22 rue Durrenbach à ODEREN, qui, pour aménager et faciliter l'accès à leur propriété, souhaitent faire l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 3,50 m depuis la rue Durrenbach jusqu'à leur maison.

La commission des travaux, qui s'était rendue sur place le 10 avril dernier, a émis un avis favorable, en soulignant qu'une séparation avec le verger communal devait être respectée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour céder l'emprise nécessaire, à prélever sur la parcelle cadastrée section 1, n° 122.

Il invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour céder à Mme et M. WEGERICH Patrick, domiciliés 22 rue Durrenbach à ODEREN, une bande de terrain à prélever sur la parcelle communale cadastrée section 1, n° 122 ;
- **FIXE** le prix de vente du terrain à 3000 € l'are ;
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

#### **5 – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AUX LISTES DE CANDIDATS EN PREVISION DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir la mise à disposition d'une salle destinée aux candidats aux élections municipales en 2020, dans le cadre de la campagne électorale pour l'organisation de leurs réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à titre gracieux, la salle de réunions du conseil municipal à disposition de la, ou des listes de candidats pour organiser leurs réunions.

#### **6 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Les principales décisions de l'année 2018 ont été :

- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- Attribution des aides aux communes au titre de l'Article 8 du Contrat de concession, enveloppes 2018 et 2019
- Convention de cofinancement avec Enedis pour des travaux 20 000 volts

- Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres
- Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis
- Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des coupe-circuits principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020
- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020
- Signature des conventions relatives à l'utilisation du réseau électrique par M2O, SFR-Numéricable, ORANGE, SFR/COMPLETEL, FREE, BIRDZ et VEOLIA.

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

## **7 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'arrêter comme suit, les montants des subventions à attribuer aux associations au titre de l'année 2019.

| <b>ASSOCIATIONS-ORGANISMES</b>                            | <b>SUBVENTIONS<br/>2019</b> |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Amicale des Sapeurs Pompiers (1€/habitant, soit 1293 hab) | 1 293 €                     |
| Société d'Arboriculture                                   | 702 €                       |
| Société de Musique ALSATIA                                | 1 719 €                     |
| Cercle Sainte-Marie                                       | 1 719 €                     |
| Chorale Sainte-Cécile                                     | 970 €                       |
| Eperviers du Treh                                         | 515 €                       |
| Société de Tir                                            | 594 €                       |
| Association Sportive d'ODEREN                             | 1 221 €                     |
| AAPPMA Haute-Thur                                         | 791 €                       |
| Fonds de Solidarité Logement                              | 128 €                       |
| Odr'Anim                                                  | 515 €                       |
| Coopérative scolaire Ecole Elémentaire                    | 300 €                       |
| Amicale des Donneurs de Sang : (0,295 €/1293 hab.)        | 381 €                       |
| Ass. le Markstein ça vous gagne                           | 515 €                       |
| Restos du Cœur                                            | 156 €                       |
| Club Vosgien                                              | 156 €                       |
| St-Vincent de Paul                                        | 156 €                       |
| Club de Loisirs                                           | 515 €                       |

|                                                |                 |
|------------------------------------------------|-----------------|
| Conseil Municipal des Jeunes                   | 515 €           |
| Association des Amis de l'Etang des Gentianes  | 515 €           |
| Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)        | 1 000 €         |
| Bibliobus, société des amis de la bibliothèque | 122 €           |
| Groupement d'Action Sociale                    | 595 €           |
| Delta Revie Haut-Rhin (DCM du 29.11.2018)      | 240 €           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>15 333 €</b> |

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal précise cependant que dans le cas où aucun représentant de la Commune n'a pu assister à la dernière assemblée générale de l'une ou l'autre association, les subventions définies ci-dessus ne pourront être versées que sous réserve de communication préalable par les associations de leur bilan financier ainsi que du procès-verbal de leur assemblée générale.

## **8 – PROPOSITION DE MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante, soumise par l'intersyndicale des personnels de l'ONF pour le maintien du mode de gestion des forêts par l'Office National des Forêts :

Le conseil municipal d'ODEREN, réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :
- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.

- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

## **9 – POINT SUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU N°53 GRAND'RUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'état d'avancement du dossier de cession de l'immeuble sis au n° 53 Grand'Rue. La délibération prise le 28 février a permis de rendre plus attractive l'offre de vente, en y intégrant le bâtiment affecté à l'association des pêcheurs, pour un prix global fixé à 130 000 € TTC (non inclus les frais d'agence immobilière).

Depuis, trois acquéreurs potentiels se sont positionnés pour exposer leurs projets, dont l'un a confirmé par courrier vouloir se porter acquéreur de l'ensemble immobilier dans les conditions définies, sous réserve toutefois que le bâtiment occupé par l'association AAPPMA soit libéré dès la remise des clés.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour la cession de l'ensemble immobilier dans les conditions présentées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

-Madame Eliane WYSS communique le compte rendu de la dernière commission culture (en annexe) qui avait pour thème principal, l'organisation de la sortie au cabaret « Le Paradis des Sources » dont la date a finalement été fixée en concertation avec le cabaret au 13 novembre 2019. Un courrier sera adressé aux aînés pour définir le nombre de participants.

-Monsieur le Maire communique le compte rendu de la commission « Forêt » (en annexe) qui s'est tenue le 13 avril dernier à l'initiative de Monsieur SCHLUSSEL, Agent ONF.

Il s'agissait de montrer le dépérissement de la forêt sur divers secteurs et de décider des coupes à effectuer. La commission « forêt » a décidé de ne pas réaliser de coupes si aucun bénéfice ne se dégage pour la commune.

Monsieur Richard LOCATELLI fait remarquer que l'unique solution pour remédier à l'invasion du scolyte, consiste au brûlage des bois atteints. Cette pratique a démontré son efficacité autrefois.

-Monsieur le Maire rappelle que la Journée Citoyenne se tiendra ce samedi 11 mai à partir de 8 h 00 jusqu'à 13 h 00. Un repas sera ensuite pris en commun.

-Monsieur le Maire communique la lettre ouverte adressée par les riverains de Malmerspach contre l'implantation d'une usine de recyclage de métaux.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux à réaliser rue Gorth pour le remplacement d'une chambre Télécom, un sens unique de circulation sera mis en place. Après les travaux, ce dispositif de circulation sera expérimenté pendant une semaine afin de vérifier si ce sens unique de circulation peut être pérennisé. Il pourrait aussi être envisagé de créer un couloir de circulation pour les piétons et cyclistes.

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, présente les réalisations en cours, notamment, les préparatifs de la Journée Citoyenne qui aura lieu le 11 mai et les différents ateliers qui la composent.

Il communique que le logement rénové à l'étage de la mairie sera loué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019

Il fait ensuite le point sur la dernière commission des travaux qui s'est tenue le 10 avril.

# Commission des travaux | Compte rendu

Réunion du 10 avril 2019 à 18 h 00 sur le terrain

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REUNION ORGANISEE PAR | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| TYPE DE REUNION       | Réunion sur le terrain                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ANIMATEUR             | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SECRETAIRE            | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| PARTICIPANTS          | Francis Allonas (Maire)<br>Armand Weiss (Adjoint)<br>Éliane Wyss (Adjointe)<br>Richard Locatelli (Conseiller municipal)<br>Joël Arnold (Conseiller municipal)<br>Didier Grunenwald (Conseiller municipal)<br>Yves Walch (Technicien coopté)<br>Richard Schilling (Service technique)<br>David Georget (Service technique) |
| ABSENTS EXCUSÉS       | Jocelyne Perrin (DGS)<br>Marc Etterlen (Service technique)<br>Marie Lagrola (Conseillère municipale)<br>Martine Oulbani (Conseillère municipale)<br>Séverine Bernardino (Conseillère municipale)                                                                                                                          |
| ABSENT NON EXCUSE     | Raymond Zussy (Technicien coopté)                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|           |                                                |
|-----------|------------------------------------------------|
| POINT N°1 | Achat de terrain au droit du 22 rue Durrenbach |
|-----------|------------------------------------------------|



Pour aménager et faciliter l'accès à leur propriété, les époux WEGERICH souhaitent acquérir une bande de terrain de 3.50 m de large depuis la rue Durrenbach jusqu'à leur propriété.

**CONCLUSION** La commission, après avoir pris connaissance des besoins exprimés par les époux WEGERICH n'émet pas d'opposition à la vente de cette partie de parcelle classée zone UA dans le PLUI tout en soulignant la nécessité de bien séparer la bande avec le verger communal public. Les frais inhérents à cette vente seront à la charge des acquéreurs. Le montant de la transaction sera fixé par le conseil municipal.

| MESURES A PRENDRE                     | PERSONNE RESPONSABLE            | DELAI A RESPECTER |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Mise à l'ordre du jour du prochain CM | Francis ALLONAS/Jocelyne PERRIN | Mai 2019          |



**POINT N°2** Signalisation routière à proximité des passages protégés

Nombre de riverains de la Grand'Rue se plaignent de la vitesse excessive des usagers. Une pétition en ce sens a été menée pour alerter la municipalité. Une réunion a été organisée entre les pétitionnaires, la municipalité, les Brigades vertes et la Gendarmerie. Plusieurs propositions ont été présentées dont celle consistant à renforcer la signalisation pour prévenir du danger et autant faire se peut, réduire la vitesse à l'abord des passages protégés. La commune a acheté 4 panneaux autonomes pour un montant de 4000 €.

**CONCLUSION** Afin d'attirer plus efficacement l'attention des automobilistes, ces panneaux seront mobiles avec une alimentation solaire ; ils pourront être déplacés alternativement aux différents passages protégés et ainsi ne pas créer d'habitude. Des plots routiers réfléchissants seront également installés au droit de la voie circulante devant les passages piétons. Ils seront solaires et fonctionneront donc également la nuit.

| MESURES A PRENDRE           | PERSONNE RESPONSABLE            | DELAI A RESPECTER |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Mise en place du dispositif | Noël DELETTRE/Richard SCHILLING | Mai 2019          |



Panneau autonome



Plot solaire

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| POINT N°3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Eau pluviale rue de l'Église                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |
| <p>Les eaux pluviales de l'Église pour le versant nord sont raccordées en partie au réseau d'assainissement et traversent deux propriétés privées dont une sous une haie. Les racines de cette haie engendrent des queues de renards et, ce printemps, le service technique de la commune a dû intervenir sur une propriété privée pour déboucher la canalisation. Comme les effluents sont raccordés à l'assainissement dans une propriété privée, il est nécessaire de régulariser cette anomalie.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                   |
| CONCLUSION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Il est proposé de partir du regard existant en collectant les deux maisons de part et d'autre et de tout diriger vers le fossé longeant la voie ferrée. Les mesures de pentes effectuées par le service technique de la commune sont positives. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la SNCF entre autres, les travaux pourront être réalisés en régie.</p> |                   |
| MESURES A PRENDRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PERSONNE RESPONSABLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DELAI A RESPECTER |
| Obtenir les autorisations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Francis ALLONAS/Jocelyne PERRIN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Printemps 2019    |
| Réalisation des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Noël DELETTRE/Richard SCHILLING                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Automne 2019      |



Divers & communication,

- ✓ La rénovation de la salle de classe suit son cours et sera achevée dans les délais. Les murs sont rénovés avec du placoplâtre et le matériel informatique est livré. Les meubles, qui seront fabriqués par une entreprise de la vallée sont en cours de réalisation.
- ✓ Un caniveau récupérant les eaux pluviales du trottoir à la hauteur du 29 Grand'Rue est raccordé au réseau d'assainissement, ce qui n'est pas conforme aux normes en vigueur. Aussi, le maintien de ce caniveau n'étant pas utile, il est décidé de le condamner en accord avec les héritiers (M. JACQUET),
- ✓ Les propriétaires du 23 Grand'Rue souhaitent rehausser un mur existant. La commission donne son accord à condition d'ériger ce supplément en retrait de 40 cm par rapport à l'existant.
- ✓ Les préparatifs de la journée citoyenne suivent leur cours, les matériaux utiles pour les ateliers sont quasiment tous achetés et il ne reste plus qu'à souhaiter le beau temps ☺.

Les débats sont clos à 19 h 30

# Réunion du 8 avril 2019 à 18 h 30

## COMPTE RENDU

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REUNION ORGANISEE PAR | Eliane WYSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ANIMATEUR             | Eliane WYSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SECRETAIRE            | Eliane Wyss                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PARTICIPANTS          | Francis ALLONAS (Maire)<br>Eliane WYSS (1ère Adjointe)<br>Noël DELETTRE (2 <sup>ème</sup> Adjoint)<br>Armand WEISS (3 <sup>ème</sup> Adjoint)<br>Marie LAGROLA (Conseillère Municipale)<br>Nathalie MANTEZ (Conseillère Municipale)<br>Raymonde WEISS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ABSENTE EXCUSEE       | Jocelyne PERRIN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ABSENTS NON EXCUSES   | Séverine DREYER (Conseillère Municipale)<br>Joël ARNOLD (Conseiller Municipal)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| POINT N° 1            | <b>Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2019</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                       | Le compte rendu transmis aux membres de la commission est approuvé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| POINT N° 2            | <b>Sortie et repas de fin d'année des aînés</b><br><br>Le Paradis des Sources nous a fait parvenir une offre « spéciale pour les aînés des communes » avec différentes propositions sous forme de repas-spectacle, valables à partir du mois de septembre 2019 jusqu'en juillet 2020, en semaine (du mercredi au samedi) et le week-end.<br>La commission a retenu la journée du mercredi 27 novembre.<br>Pour une bonne organisation et surtout pour la réservation du (des) bus, un courrier sera envoyé à nos aînés dès le mois de juin prochain, muni d'un talon-réponse qui sera à retourner en mairie dans les 15 jours. Un rappel sera envoyé 15 jours avant la date.<br>Le rendez-vous aura lieu à la salle des fêtes.<br>L'ensemble du conseil municipal est convié ainsi que leurs conjoints (es), de même que les bénévoles qui participent chaque année au service dans les salles. |
| POINT N° 3            | <b>Points divers et communication</b><br><br>Aucun point n'a été soulevé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                       | <b>Les débats sont clos à 19 h 15</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## COMPTE – RENDU DE LA SORTIE FORET DU SAMEDI 13 AVRIL 2019

Objet : Dépérissement forestier.

Etaient présents : trois membres de la commission forêt

M. le Maire Francis Allonas

MM. Richard Locatelli - Jean-Denis Hans

M. André Schlusssel - ONF

A la demande de l'ONF, une sortie forêt a été organisée en présence des élus, afin de leur faire prendre conscience de la situation actuelle du dépérissement important de sapins et d'épicéas, dû à la sécheresse successive de plusieurs années. Les insectes corticoles (bostryche) ont profité de l'affaiblissement de ces arbres pour y proliférer.

Les aspects financiers et économiques qui en résultent ont été évoqués (chute des cours du bois, report des coupes de bois verts prévus pour l'année 2019, etc).

Une cartographie de la situation actuelle (voir PJ) des zones concernées a été présentée afin de mieux cerner les parcelles forestières les plus atteintes.

Trois zones sont particulièrement concernées :

- la parcelle 46 au lieu-dit Uhufels, composée essentiellement d'un jeune peuplement de sapin dont les diamètres sont trop faibles pour être commercialisés.
- les parcelles 47- 48 du Brandt sur la rive gauche de la Thur sont dans une zone à majorité inexploitable.
- l'ensemble des parcelles 36-38-39-41-42-43-45 est le plus gravement atteint. Cela représente un volume conséquent en cours de dépérissement (rouge physiologique du sapin).

Lors de la visite sur le terrain des zones précitées, les élus présents ont décidé de la gestion suivante :

Pour la parcelle 46 du Uhufels : Afin de sécuriser le sentier, coupe et abandon de l'ensemble des bois. Vente sur pied des bois commercialisables le long de la piste de débardage.

Pour les parcelles 47 et 48 du Brand : Abandon sur pied.

Pour les parcelles 36 38 39 41 42 43 45 du chemin Dreyer : Vente sur pied des arbres à proximité des pistes de débardage et du chemin Dreyer. Sécurisation du sentier du Heisenstein. Il a été décidé de maintenir les très gros bois sur pied pour deux raisons essentielles :

- 1) Ces très gros bois sont tous pourris au pied sur plusieurs mètres et sont fortement mitraillés,
- 2) Ces arbres situés sur des éboulis, dont la régénération est pratiquement impossible (sans un investissement important de plantation) ont un rôle de protection de l'érosion du sol.

Kruth, le 30 avril 2019

André Schlusssel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Signatures :